



**SOS VILLAGES
D'ENFANTS
FRANCE**

Pour que frères et sœurs partagent
la même enfance - www.sosve.org

RAPPORT FINANCIER

2022



**Assemblée générale ordinaire
du 14 juin 2023**



sommaire

03

RAPPORT
FINANCIER

08

INDICATEURS

11

BILAN ET COMPTE
DE RÉSULTAT

16

ANNEXES

- 18 1. Préambule
- 18 2. Présentation de l'association et de ses activités
- 19 3. Règles et méthodes comptables
- 24 4. Informations relatives au bilan
- 32 5. Informations relatives au compte de résultat
- 33 6. Autres informations
- 34 7. Informations spécifiques relatives aux entités faisant appel public à la générosité

41

RAPPORT DU COMMISSAIRE
AUX COMPTES

Pour que frères et sœurs partagent
la même enfance - www.sosve.org

Association reconnue d'utilité publique
(décret du 8 mai 1969)

8 villa du Parc de Montsouris 75014 Paris
Tél. : 01 55 07 25 25 - Fax : 01 49 95 02 85
www.sosve.org - contact@sosve.org

Éditeur :
SOS Villages d'Enfants France

Conception :
Valère Specque

Impression :
Dejalink

Photos :
Nina Ruud, Gerhard Berger, SOS Villages
d'Enfants France, Katerina Ilievska,
Jens honoré, Alejandra Kaiser, Emma With

SOS Villages d'Enfants est adhérente de
France générosités, Nexem, OPCO Santé,
Coordination SUD (Solidarité Urgence
Développement), CHD (Coordination
humanitaire et développement), AEDE
(Agir ensemble pour les droits de l'enfant),
F3E (Fonds pour la promotion des études
transversales, des études préalables et de
l'évaluation), Uniopss et Vers le Haut.

© 2023 SOS Villages d'Enfants France
Tous droits réservés

RAPPORT FINANCIER



L'année 2022 est la cinquième et dernière de mise en œuvre du plan stratégique 2018-2022.

Elle est marquée par la poursuite du développement de l'association :

- En France :
 - montée en charge en 2022 de l'extension de la capacité d'accueil du village de Gémozac de neuf places, initiée au cours de l'été 2021 ;
 - ouverture en février 2022 de l'accueil-relais de Guerville, dans les Yvelines ;
 - ouverture d'un SAFI à Gémozac au quatrième trimestre 2022 ;
 - ouverture d'un troisième SAFI au village de Calais ;
 - montée en charge du programme de renforcement des familles (PRF) au village de Beauvais-sur-Matha au second semestre 2022 ;
 - accroissement du nombre de mesures au PRF du Nord au cours du quatrième trimestre 2022 ;
 - avancement des travaux de construction des trois nouveaux villages de Fontcouverte, Commentry et Cusset, en

vue de leur ouverture en 2023 ;

- frais préliminaires liés à la construction du nouveau village de Besançon, dans le Doubs.

- Dans le monde, un niveau d'engagements nets élevé, maintenu de 21 M€ en 2022 contre 21,5 M€ en 2021, avec le concours de bailleurs institutionnels tels que l'AFD, la DCI Monaco et l'Union européenne.
- Au niveau de la collecte, des libéralités à 13 701 k€ pour 12 980 k€ en 2021 et des produits de collecte à 24 977 k€, en hausse de 1 072 k€ par rapport à 2021, dans un contexte général inflationniste.

L'impact sur les comptes de ce développement se traduit par des produits en hausse importante (de 90 à 96,1 M€) et des charges également en augmentation significative (de 87,6 à 97,4 M€). Cela conduit à la constatation **d'un résultat global déficitaire de 1 331 k€**.

Ce déficit se décompose de la manière suivante :

(1) un déficit de la gestion sur fonds privés de 597 k€* en 2022, contre un excédent net retraité de 1 566 k€ en 2021 (2 811 k€ - 1 245 k€) ;

(2) un déficit net de la gestion contrôlée issue des conseils départementaux de 734 k€ en 2022, contre un déficit net de 396 k€ en 2021.

*** cf. compte de résultat par centres de coûts pages 6 et 7**

En ce qui concerne la gestion sur fonds privés, cette variation à la hausse s'explique principalement par :

- une hausse de 870 k€ du besoin de financement par les fonds privés des établissements en France, dont 248 k€ pour le SEGUR et 289 k€ pour la provision pour congés payés ;
- une économie de charges nettes sur les actions monde de 499 k€ ;
- une baisse nette de la marge nette sur la collecte et les libéralités de 204 k€ ;
- une dotation aux provisions pour fonds dédiés de 1 339 k€, relative à l'opération « Urgence Ukraine », et une dotation aux provisions pour dépréciation de deux placements financiers pour 312 k€.

I. ANALYSE DU COMPTE DE RÉSULTAT ANALYTIQUE 2022

I.1. LES VILLAGES D'ENFANTS EN FRANCE, LA MCM ET LE SIÈGE « SERVICES SUPPORT »

I.1a. Financés par les fonds privés

Notre activité dans les établissements en France financée par les ressources privées de notre association fait apparaître un besoin de financement de 4 818 k€ en 2022 contre 3 948 k€ en 2021 (après retraitement des budgets familiaux de 1 245 k€).

Cette hausse de 870 k€ s'explique principalement par le SEGUR et la provision pour congés payés (cf. ci-dessus).

Le conseil d'administration a fixé un objectif d'utilisation des fonds privés plafonné à 10 %.

Le taux de prise en charge sur fonds privés s'établit à 8,39 % en 2022 contre 7,77 % en 2021, 8,91 % en 2020, 8,77 % en 2019 et 6,89 % en 2018. **Ce taux est donc en dessous de cette limite de 10 %.**

I.1b. Financés par le prix de journée (gestion contrôlée) RÉSULTAT NET ET ACTIVITÉ

L'activité financée par les conseils départementaux dégage pour l'exercice 2022 un déficit net de 734 k€, contre un déficit net de 396 k€ en 2021. Ces déficits nets seront reportés en 2024 aux comptes administratifs.

Les déficits 2022 viennent pour partie en augmentation des prix de journée fixés par les conseils départementaux. Quant aux excédents 2022, ils viennent pour une partie en réserve de compensation et/ou en affectation à des projets d'investissements et pour une autre partie en minoration des prix de journée fixés par les conseils départementaux. Le nombre de journées réalisées en 2022 (365 910 J) s'accroît de 12 350 journées par rapport au réel 2021 (353 560 J), soit une hausse nette de 3,49 %.

Cette activité, déduction faite des journées effectuées

dans les programmes de renforcement des familles (PRF), est en augmentation de 8 556 par rapport au réel 2021.

RECETTES

Les produits de l'activité des villages financés par le prix de journée augmentent de 5 190 k€ pour s'établir à 53 062 k€, contre 47 872 k€ en 2021 (+10,8 % par rapport à 2021). 51 885 k€ sont des recettes de prix de journée issues des conseils départementaux en 2022 contre 46 497 k€ en 2021, soit une hausse de 5 389 k€, représentant +11,6 %.

DÉPENSES

Les charges financées par les prix de journée augmentent de 5 479 k€ pour s'établir à 53 747 k€, contre 48 268 k€ en 2021.

Cette variation est principalement liée aux postes suivants :

- les budgets familiaux, achats, services extérieurs et autres services extérieurs (+840 k€), en lien avec l'augmentation de l'activité et de l'inflation ;
- les frais de personnel (+4 167 k€), résultat de plusieurs paramètres en 2022 (pleine montée en charge en 2022 des créations de postes en 2021 ; impacts du SEGUR, de la revalorisation de la valeur du point et de la baisse des aides Fillon, du fait de l'élargissement par la prime SEGUR de l'assiette de calcul des charges Urssaf ; effets du « Glissement Vieillesse Technicité » et monétisation de journées inscrites au compte épargne-temps).

I.2. LES ACTIONS DANS LE MONDE

Nos actions dans le monde se sont élevées en 2022 à 21 030 k€, en baisse de 499 k€ par rapport à l'année précédente. Des gains de change avaient été constatés à fin 2021 pour 891 k€, contre des pertes de change de 141 k€ à fin 2022, soit une variation N/N-1 de -1 032 k€.

Hors impacts gains et pertes de change, nos engagements financiers restent à un niveau élevé et intègrent bien des concours publics de l'AFD, de la DCI Monaco et de l'Union européenne, aussi bien en 2021 qu'en 2022.

I.3. LA COLLECTE NETTE DE FONDS

I.3a. Collecte de fonds

La collecte de fonds permet de dégager une marge nette de 18 873 k€ en 2022 contre 17 741 k€ en 2021, en hausse de 1 132 k€, soit +6,4 %.

Les produits bruts de la collecte augmentent de 1 260 k€, soit +5,3 %, pour s'établir à 25 195 k€.

Quant aux dépenses de la collecte, elles passent de 6 193 k€ en 2021 à 6 322 k€ en 2022, soit une hausse de 129 k€.

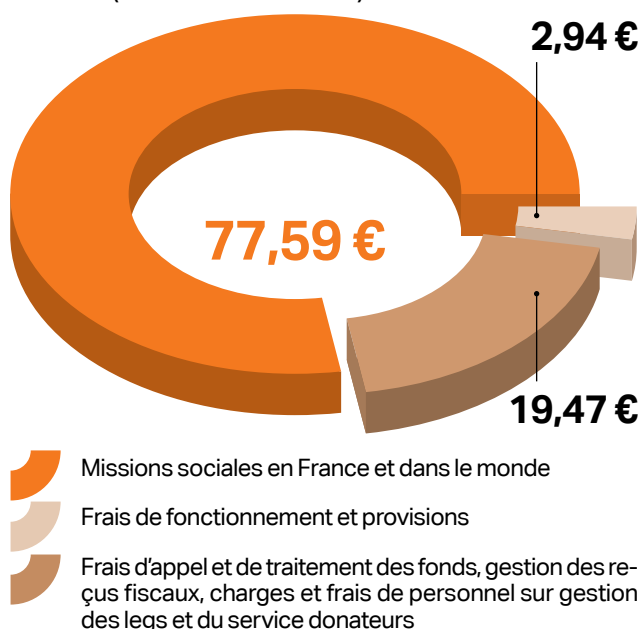
I.3b. Libéralités

Les produits nets des legs, des donations et des assurances-vie sont en hausse de 721 k€ pour atteindre 13 701 k€ en 2022, ce qui est une excellente performance. Des provisions pour risques de reversement d'assurance-vie perçues ont été constatées à fin 2022 pour un total de 414 k€.

INDICATEUR SUR COLLECTE, LEGS ET DONATIONS

Le taux de charges pour la collecte et les legs par rapport aux produits, issu du compte d'emploi des ressources, s'établit à 20,27 % en 2022 contre 20,84 % en 2021.

Sur 100 € reçus de la seule générosité du public en 2022 (collecte et libéralités) :



Le travail de rationalisation et de baisse des coûts d'appel à la générosité du public se poursuit, tout en ciblant le recrutement de nouveaux donateurs grâce à l'utilisation de plus en plus accrue du digital.

I.4. AUTRES PRODUITS ET CHARGES

Les produits financiers, hors impôt sur les sociétés, s'élèvent à 461 k€ en 2022 contre 287 k€ en 2021, en hausse de 175 k€.

Cette augmentation s'explique principalement par la hausse des taux de rendement sur les bons de capitalisation, tirée par celle des taux d'intérêt.

Concernant le fonds Tana Placement, sa valorisation à fin 2022, par rapport au coût historique d'acquisition, génère une moins-value latente provisionnée.

Les fonds dédiés relatifs à l'opération « Urgence Ukraine » ont été constatés pour 1 339 k€ à fin 2022.

II. ANALYSE DU BILAN AU 31/12/2022

II.1. L'ACTIF IMMOBILISÉ

L'actif brut immobilisé de l'association s'élève au 31/12/2022 à 140 518 k€.

Il est en hausse nette de 11 221 k€, dont :

- +3 075 k€ provenant des biens immobiliers légués destinés à être cédés ;

- +1 449 k€ de coût d'achat de six maisons dans le cadre d'extension d'activité de cinq villages ;
- +4 557 k€ d'immobilisations en cours engagées durant l'exercice 2022 pour les villages de Commentry, de Cusset et de Fontcouverte.

II.2. LES FONDS PROPRES

Les fonds propres s'élèvent à 74 047 k€ au 31 décembre 2022 comparativement à 75 453 k€ au 31 décembre 2021, et intègrent des réserves pour un montant de 62 525 k€.

La baisse nette des fonds propres de 1 406 k€ s'explique essentiellement par le résultat déficitaire réalisé sur l'exercice 2022 de 1 331 k€.

II.3. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

La baisse nette du compte de provisions pour risques et charges de 242 k€ s'explique principalement par :

- une provision pour indemnités de fin de carrière qui baisse de 820 k€ pour s'établir à 5 391 k€ en 2022, contre 6 211 k€ en 2021 ;
- des provisions pour risques et charges sur libéralités en hausse de 431 k€.

CONCLUSION

SOS Villages d'Enfants a réalisé un résultat déficitaire de 1 331 k€, qui sera imputé, pour la partie du résultat de la gestion privée, sur les réserves de l'association, après les décisions d'affectation qui seront prises en conseil d'administration et par la prochaine assemblée générale de juin 2023.

La formation de ce résultat s'explique principalement par les faits suivants :

- marge nette sur la collecte de fonds et les libéralités de 26 532 k€ ;
- besoins de financement de nos actions en France de 5 552 k€ ;
- besoins de financement de nos actions dans le monde de 21 030 k€ ;
- charges nettes « Autres secteurs » (revenus financiers nets d'IS, revenus fonciers nets, provisions pour dépréciation de placements financiers et fonds dédiés de l'opération « Urgence Ukraine ») pour 1 283 k€.

L'accroissement de nos besoins de financement en France est la résultante du fort développement que connaît l'association ces dernières années, au travers de créations planifiées d'un certain nombre de villages.

Ce résultat confirme la poursuite de la bonne gestion de l'association. Il est également le reflet d'une visibilité renforcée par les liens tissés avec les donateurs, les entreprises partenaires et les acteurs de la protection de l'enfance. Ces orientations et relations de qualité sont également saluées par le financement public des conseils départementaux qui continuent à nous faire confiance avec la mise en œuvre de nouveaux projets de création d'établissements, ainsi que de nouvelles places d'accueil dans les villages existants.

COMPTE DE RÉSULTAT PAR CENTRES DE COÛTS

SYNTHÈSE DE LA DÉCOMPOSITION DU RÉSULTAT NET SUR FONDS PRIVÉS

EN GLOBAL EN K€	2022	2021	VARIATION	VARIATION %
Résultat actions en France	-4 818	-2 703	-2 115	78,3 %
Résultat établissements associés	2	70	-67	-96,7 %
Résultat actions dans le monde	-21 030	-21 529	499	-2,3 %
Résultat libéralités et communication	26 532	26 736	-204	-0,8 %
Résultat « autre »	-1 283	237	-1 519	-642,2 %
RÉSULTAT NET SUR FONDS PRIVÉS	-597	2 811	-3 408	-121,2 %

INFORMATIONS DÉTAILLÉES

LES ACTIONS EN FRANCE	2022	2021	VARIATION	VARIATION %
Nombre de journées	365 910	353 560	12 350	3,5 %
Prix de journée moyen (hors PRF*)	147,62 €	136,34 €	11,28 €	8,3 %
Charges de personnel	43 356	37 898	5 458	14,4 %
Autres charges	19 213	16 490	2 723	16,5 %
Total des charges	62 569	54 388	8 181	15,0 %
Recettes de prix de journée	51 885	46 497	5 389	11,6 %
Autres produits	5 132	4 792	339	7,1 %
Total des produits	57 017	51 289	5 728	11,2 %
RÉSULTAT NET PRIX DE JOURNÉE + FONDS PRIVÉS	-5 552	-3 099	-2 453	79,2 %
DONT RÉSULTAT PRIX DE JOURNÉE	-734	-396	-338	85,4 %
DONT RÉSULTAT FONDS PRIVÉS	-4 818	-2 703	-2 115	78,3 %

* PRF = programme de renforcement des familles

LES ACTIONS DANS LE MONDE	2022	2021	VARIATION	VARIATION %
Dépenses de fonctionnement	23 095	23 076	19	0,1 %
Dépenses de construction et rénovation	238	1 642	-1 404	-85,5 %
Total des charges	23 333	24 719	-1 386	-5,6 %
Produits et libéralités affectés	597	453	144	31,8 %
Produits institutionnels	1 267	1 824	-557	-30,5 %
Autres produits	439	913	-474	-51,9 %
Total des produits	2 303	3 190	-887	-27,8 %
RÉSULTAT NET SUR FONDS PRIVÉS	-21 030	-21 529	499	-2,3 %

LES LIBÉRALITÉS ET LA COMMUNICATION	2022	2021	VARIATION	VARIATION %
Collecte brute de fonds	25 195	23 934	1 260	5,3 %
Frais d'appel à la générosité du public	4 889	4 867	23	0,5 %
Frais fixes	1 432	1 326	106	8,0 %
Marge brute sur la collecte de fonds	18 873	17 741	1 132	6,4 %
Marge brute sur les legs et donations	12 363	12 445	-82	-0,7 %
Frais de communication	-1 938	-1 684	-254	15,1 %
RÉSULTAT BRUT SUR FONDS PRIVÉS	29 298	28 502	796	2,8 %
Dons et partenariats affectés	-2 766	-1 766	-1 000	56,6 %
RÉSULTAT NET SUR FONDS PRIVÉS	26 532	26 736	-204	-0,8 %

LES AUTRES CHARGES ET PRODUITS	2022	2021	VARIATION	VARIATION %
Produits financiers bruts	461	287	175	60,9 %
Dotation et reprise prov. pour dép. VMP	-312	0	-312	
Dotation aux prov. fonds dédiés Ukraine	-1 339	0	-1 339	
Impôt sur les sociétés (placements fin.)	-60	-50	-10	20,0 %
Revenus fonciers nets	-33	0	-33	
RÉSULTAT NET SUR FONDS PRIVÉS - AUTRES	-1 283	237	-1 519	-642,2 %

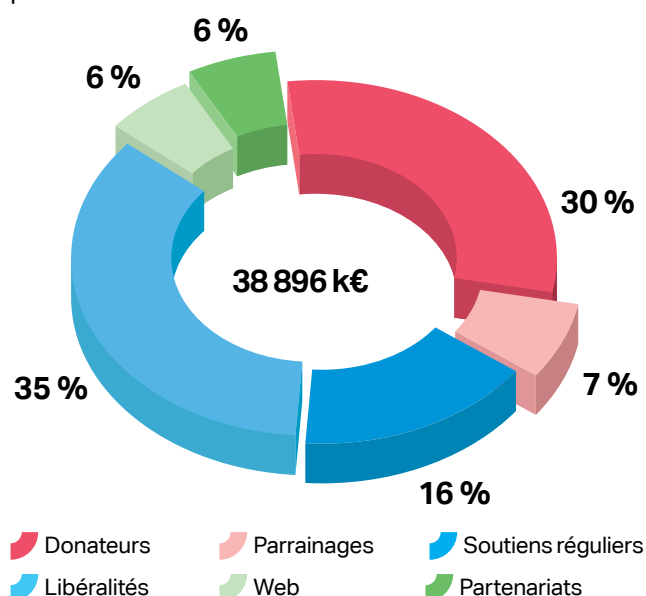
INDICATEURS



LES PRINCIPAUX INDICATEURS

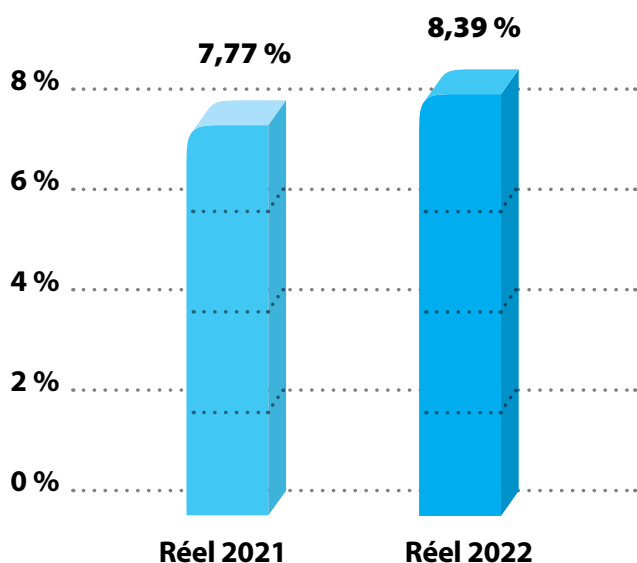
L'ORIGINE DES RESSOURCES ISSUES DES FONDS PRIVÉS

La diversité et la répartition des ressources privées sont relativement stables d'une année sur l'autre et se décomposent comme suit :



L'ÉVOLUTION DU TAUX DE FINANCEMENT DES CHARGES DES VILLAGES EN FRANCE PAR LES RESSOURCES PRIVÉES DE L'ASSOCIATION

Évolution du taux de financement des activités « France » sur fonds privés

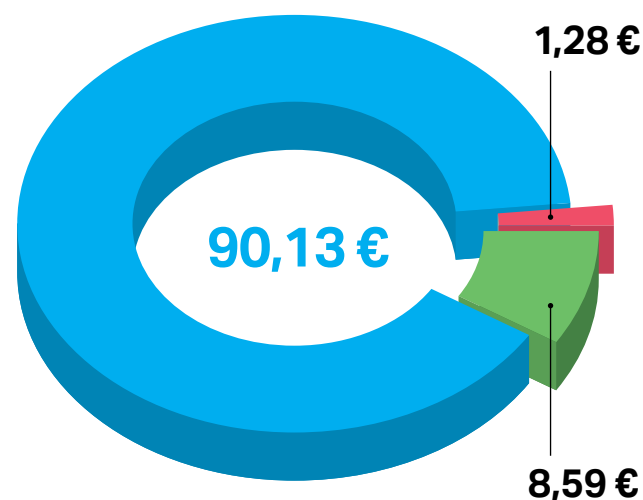


Méthode de calcul : Charges nettes des établissements en France financées par les fonds privés sur les charges nettes totales (fonds privés + prix de journée).

L'ANALYSE DE L'UTILISATION DES RESSOURCES COLLECTÉES EN 2022 SUR FONDS PRIVÉS ET FONDS PUBLICS (AUPRÈS DES DONATEURS* ET DES CONSEILS DÉPARTEMENTAUX)

La diversité et la répartition des ressources privées sont relativement stables d'une année sur l'autre et se décomposent comme suit :

Sur 100 € reçus de la générosité du public et des conseils départementaux, 90,13 € vont au profit des enfants :



- Missions sociales en France et dans le monde
- Frais de fonctionnement et provisions
- Frais d'appel et de traitement des fonds, gestion des reçus fiscaux, charges et frais de personnel sur gestion des legs et du service donateurs

** Dons privés, partenariats entreprises, legs et donations
Source : Chiffres du compte d'emploi des ressources 2022 élaboré en sommant les ressources issues de la générosité du public et des conseils départementaux, ainsi que les emplois correspondants.*



BILAN ET COMPTE DE RÉSULTAT

BILAN

Au 31 décembre 2022 (en euros)

2022

2021

Exercice 31/12/2022

Exercice
31/12/2021

ACTIF	Amortissements et provisions (à déduire)			Net
	Brut		Net	
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	532 565	375 725	156 840	185 400
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit	204 210		204 210	261 547
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	1 885 417	1 731 332	154 086	241 987
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours	186 067		186 067	70 262
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	4 940 227		4 940 227	4 940 470
Constructions	73 930 125	20 179 727	53 750 398	52 791 717
Installations techniques, matériel et outillage industriels	30 627 507	19 392 880	11 234 627	11 536 668
Autres immobilisations corporelles	8 858 078	6 798 996	2 059 083	1 937 158
Immobilisations corporelles en cours	5 923 847		5 923 847	2 330 589
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	13 390 797	506 293	12 884 505	10 206 706
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts	220		220	1 950
Autres	39 388		39 388	35 260
Dépôts et cautionnements				
Total I	140 518 448	48 984 952	91 533 497	84 539 714
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours	28 915		28 915	21 869
Avances et acomptes				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	3 518 811		3 518 811	3 867 800
Créances reçues par legs ou donations	10 299 953		10 299 953	6 647 750
Autres	6 302 916		6 302 916	3 832 880
Valeurs mobilières de placement	37 084 661	311 648	36 773 014	37 633 861
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	12 027 500		12 027 500	9 303 213
Charges constatées d'avance	404 267		404 267	579 988
Total II	69 667 023	311 648	69 355 376	61 887 361
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Écarts de conversion actif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)	210 185 471	49 296 599	160 888 872	146 427 075

PASSIF	2022	2021
	Exercice 31/12/2022	Exercice 31/12/2021
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
<i>dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions</i>		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires	11 716 212	11 716 212
Écarts de réévaluation (sur biens sans droit de reprise)		
Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Autres fonds associatifs (partie 1/2)		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Apports		
Legs et donations		
Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
Écarts de réévaluation (sur biens avec droit de reprise)		
Écarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres	62 525 492	59 442 550
<i>dont réserves des activités SMS sous gestion contrôlée</i>	2 241 094	2 105 416
Report à nouveau	606 127	1 273 928
<i>dont report à nouveau des activités SMS sous gestion contrôlée</i>	606 127	1 273 928
Excédent ou déficit de l'exercice	-1 330 501	2 415 141
<i>dont résultats des activités SMS sous gestion contrôlée</i>	-733 618	-395 709
Situation nette (sous-total)	73 517 330	74 847 831
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	312 195	387 573
Provisions réglementées	217 878	217 878
Autres fonds associatifs (partie 2/2)		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires (commodat)		
Total I	74 047 403	75 453 283
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	20 534 139	15 003 390
Fonds dédiés	2 616 990	210 988
Total II	23 151 129	15 214 378
PROVISIONS		
Provisions pour risques	1 178 182	617 063
Provisions pour charges	5 418 788	6 221 836
Total III	6 596 970	6 838 899
DETTES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	35 481 307	27 674 776
Emprunts et dettes financières diverses	145 727	145 727
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 571 472	2 266 386
Dettes des legs ou donations	3 343 581	2 227 817
Dettes fiscales et sociales	8 468 735	8 001 771
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	988 808	665 945
Autres dettes	3 338 142	4 361 860
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	2 755 598	3 576 235
Total IV	57 093 370	48 920 516
Écarts de conversion Passif (V)		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)	160 888 872	146 427 075

COMPTE DE RÉSULTAT 1/2

Au 31 décembre 2022 (en euros)

	2022	2021
	Exercice 31/12/2022	Exercice 31/12/2021
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	590	665
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
<i>dont ventes de dons en nature</i>		
Ventes de prestations de service	454 808	243 573
<i>dont parrainages</i>	139 020	193 179
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	53 370 587	48 485 487
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	22 771 023	21 690 989
Mécénats	1 945 136	2 021 065
Legs, donations et assurances-vie	13 701 358	12 979 894
Contributions financières	121 625	
Production immobilisée	186 067	70 262
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	1 183 062	852 227
Utilisations des fonds dédiés	75 727	158 683
Autres produits	1 197 491	1 083 477
Total I	95 007 474	87 586 321
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	20 909 271	17 979 869
Aides financières	22 382 003	24 152 648
Impôts, taxes et versements assimilés	3 924 788	3 380 069
Salaires et traitements	28 536 001	25 434 351
Charges sociales	13 110 608	11 139 030
Autres charges de gestion courante		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	4 273 445	3 804 181
Reports en fonds dédiés	2 481 728	43 510
Autres charges	294 897	-5 827
Total II	95 912 742	85 927 829
1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-905 268	1 658 492

COMPTE DE RÉSULTAT 2/2

Au 31 décembre 2022 (en euros)

	2022	2021
	Exercice 31/12/2022	Exercice 31/12/2021
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	461 080	7 707
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change	69	891 902
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	167	278 861
Total III	461 316	1 178 469
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	311 648	0
Intérêts et charges assimilées	431 587	253 989
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	870	3 700
Total IV	744 105	257 690
2. RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	-282 789	920 780
3. RÉSULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	-1 188 056	2 579 272
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	573 738	370 426
Sur opérations en capital	70 381	231 750
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	3 713	642 450
Total V	647 832	1 244 626
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	265 567	821 890
Sur opérations en capital	10 159	66 830
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	431 136	439 804
Autres charges exceptionnelles		
Total VI	706 862	1 328 524
4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	-59 031	-83 898
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	83 414	80 233
Total des produits (I + III + V)	96 116 622	90 009 417
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	97 447 123	87 594 276
EXCÉDENT OU DÉFICIT DE L'EXERCICE	-1 330 501	2 415 141
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature	1 068	12 161
Prestations en nature	1 465 555	1 451 774
Bénévolat		
Total	1 466 623	1 463 935
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens	1 068	12 161
Prestations en nature	1 465 555	1 451 774
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Personnel bénévole		
Total	1 466 623	1 463 935

ANNEXE



REMARQUE

Les modèles des tableaux de variations reprennent la présentation du bilan telle qu'elle est prévue dans les règlements ANC n° 2018-06 et 2019-04.

TABLE DES MATIÈRES

18 1. PRÉAMBULE

18 2. PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION ET DE SES ACTIVITÉS

- 2.1. Présentation de l'association
- 2.2. Faits significatifs
- 2.3. Événements postérieurs à la clôture

19 3. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

- 3.1. Principes comptables
- 3.2. Dérogations aux principes comptables
- 3.3. Changements de méthodes comptables
- 3.4. Principales méthodes utilisées
 - 3.4.1. Agrégation des comptes annuels
 - 3.4.2. Immobilisations incorporelles et corporelles
 - 3.4.3. Immobilisations financières
 - 3.4.4. Biens et créances reçus par legs et donations destinés à être cédés
 - 3.4.5. Stocks
 - 3.4.6. Créances
 - 3.4.7. Valeurs mobilières de placement (VMP)
 - 3.4.8. Subventions d'investissement sur biens non renouvelables
 - 3.4.9. Subventions d'investissement sur biens renouvelables
 - 3.4.10. Provisions réglementées
 - 3.4.11. Provisions pour risques et charges
 - 3.4.12. Fonds dédiés

24 4. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

- 4.1. Actif
 - 4.1.1. Tableau des immobilisations
 - 4.1.2. Tableau des amortissements
 - 4.1.3. Tableau des dépréciations
 - 4.1.4. État des créances
 - 4.1.5. Détail des produits à recevoir
 - 4.1.6. Évaluation des valeurs mobilières de placement
 - 4.1.7. Détail des charges constatées d'avance

4.2. Passif

- 4.2.1. Variation des fonds propres
- 4.2.2. Détermination du résultat effectif global
- 4.2.3. Réserves affectées
- 4.2.4. Fonds reportés liés aux legs et donations
- 4.2.5. Tableau de suivi des fonds dédiés par projets
- 4.2.6. Tableau des provisions pour risques et charges
- 4.2.7. État des dettes
- 4.2.8. Détail des charges à payer
- 4.2.9. Détail des produits constatés d'avance

32 5. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT

- 5.1. Détail des financements publics
- 5.2. Charges et produits exceptionnels
- 5.3. Tableau de suivi des legs, donations et assurances-vie

33 6. AUTRES INFORMATIONS

- 6.1. Contributions volontaires en nature
- 6.2. Transactions effectuées avec des contreparties
- 6.3. Engagements financiers
 - 6.3.1. Dépôts de garantie octroyés
 - 6.3.2. Dettes garanties par des sûretés réelles
- 6.4. Effectif moyen
- 6.5. Honoraires du commissaire aux comptes
- 6.6. Information sur les rémunérations et sur les notes de frais des plus hauts cadres dirigeants

34 7. INFORMATIONS SPÉCIFIQUES RELATIVES AUX ENTITÉS FAISANT APPEL PUBLIC À LA GÉNÉROSITÉ

- 7.1. Compte de résultat par origine et destination (CROD)
 - 7.1.1. Produits par origine
 - 7.1.2. Charges par destination
 - 7.1.3. Règles d'affectation ou de répartition des coûts indirects aux différentes rubriques d'emplois
- 7.2. Compte d'emploi annuel des ressources liées à la générosité du public (CER)
 - 7.2.1. Compte d'emploi annuel des ressources liées à la générosité du public
 - 7.2.2. Tableau des ressources reportées liées à la générosité du public
 - 7.2.3. Règles d'affectation ou de répartition des coûts indirects aux différentes rubriques d'emplois

1. PRÉAMBULE

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 sont caractérisés par les données suivantes :

Total du bilan	160 888 872 €
Total du compte de résultat (Charges)	97 447 123 €
Résultat de l'exercice (Excédent)	-1 330 501 €

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les informations présentées sont celles ayant une importance significative et qui sont nécessaires à l'obtention de l'image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'association.

2. PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION ET DE SES ACTIVITÉS

2.1. PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION

Depuis 67 ans, SOS Villages d'Enfants France, association reconnue d'utilité publique, accueille sur le long terme, dans ses villages d'enfants SOS en France métropolitaine, des frères et sœurs dont la situation nécessite le placement. En France, SOS Villages d'Enfants prend en charge des fratries dans le cadre de la politique de protection de l'enfance. Les décisions de placement des enfants accueillis sont, le plus souvent, prises par les juges des enfants qui les confient aux services d'aide sociale à l'enfance des conseils départementaux.

SOS Villages d'Enfants propose une prise en charge adaptée à des fratries pour lesquelles :

- les services de l'aide sociale à l'enfance anticipent un placement dans la durée ;
- les relations fraternelles constituent une ressource pour chaque enfant.

SOS Villages d'Enfants gère 17 (et bientôt 23) villages d'enfants SOS répartis sur tout le territoire français. Ils bénéficient de l'appui du siège social basé à Paris. L'association dispose également d'un établissement d'accueil des jeunes de 16 à 21 ans auparavant accueillis en villages d'enfants SOS, en MECS ou chez une assistante familiale, la Maison Claire Morandat.

Au sein de ses villages d'enfants SOS, l'association offre un mode de prise en charge de type familial afin d'aider les fratries à se reconstruire et de les accompagner jusqu'à l'autonomie.

Pouvant être accueillis dès leur plus jeune âge, les enfants sont confiés à un éducateur familial qui leur donne la sécurité affective et l'éducation dont ils ont besoin pour grandir et s'épanouir. L'éducateur familial fait partie d'une équipe éducative pluridisciplinaire. Chaque village d'enfants SOS est constitué d'une maison commune, regroupant les bureaux et les salles dédiées aux activités éducatives, et d'une dizaine de maisons d'accueil qui s'intègrent dans l'environnement local.

Le modèle d'un village d'enfants SOS est construit autour de **cinq spécificités** :

- grandir dans un cadre de vie de type familial ;
- vivre avec ses frères et sœurs ;
- s'appuyer sur une relation éducative et affective stable ;
- bénéficier d'un accompagnement personnalisé par une équipe pluridisciplinaire ;
- être préparé à une vie adulte autonome et responsable.

SOS Villages d'Enfants France est membre de la Fédération SOS Villages d'Enfants International, l'une des premières ONG internationales de protection de l'enfance. Cette fédération est présente dans plus de 136 pays du monde entier. Apolitique et non confessionnelle, elle prend en charge plus de 80 000 enfants et jeunes dans 571 villages d'enfants SOS.

La Fédération SOS Villages d'Enfants International, c'est :

- 541 villages d'enfants SOS ;
- au total, plus de 2 800 structures et programmes sociaux, éducatifs, pour jeunes, de santé et d'urgence ;
- près de 66 000 enfants et jeunes accueillis ;
- près de 1,3 million de bénéficiaires (enfants, jeunes, parents, adultes).

Dans le monde, SOS Villages d'Enfants France soutient directement 23 associations homologues nationales, soit 49 villages d'enfants SOS, 32 programmes de renforcement des familles, centres de jours et centres sociaux, 56 structures scolaires ou de formation, et 29 structures médicales. Soit plus de 68 300 bénéficiaires en 2018. Pour financer ses actions, SOS Villages d'Enfants fait appel à la générosité du public.

Par l'intermédiaire de notre Fédération internationale, nous développons une activité en faveur des droits de l'enfant auprès des organismes internationaux à New York, Bruxelles et Genève. La Fédération dispose d'un statut consultatif au Nations unies et au Conseil de l'Europe.

2.2. FAITS SIGNIFICATIFS

- ouverture dans les Yvelines de l'accueil-relais de Guerville en février 2022 ;
- montée en charge en 2022, liée à l'ouverture de deux nouvelles maisons au village de Gémozac durant l'été 2021 ;
- ouverture d'un SAFI au début du quatrième trimestre 2022 dans ce même village ;
- ouverture d'un troisième SAFI au village de Calais ;
- montée en charge du programme de renforcement des familles (PRF) du village de Beauvais-sur-Matha au second semestre 2022 ;

- accroissement du nombre de mesures au PRF du Nord, qui sont passées de 35 à 53 au cours du quatrième trimestre 2022 ;
- avancement des travaux de construction des trois nouveaux villages de Fontcouverte (Charente-Maritime), de Commentry et de Cusset (Allier), en vue de leur ouverture en 2023 ;
- frais préliminaires liés à la construction du nouveau village de Besançon dans le département du Doubs ;
- décisions favorables prises par des conseils départementaux, en réponse à quatre appels à projets : créations d'un deuxième village dans le Doubs, de deux villages dans les Vosges, de quatre établissements dans les Yvelines et d'un village d'enfants des tout-petits dans le Nord, rattaché au village de Neuville ;
- développement du projet Mityma à Madagascar ;
- changement du système d'information des ressources humaines (ou SIRH), en vue de sa mise en production au cours du second semestre 2023 ;
- renforcement de la direction immobilière pour le suivi des travaux de construction des nouveaux villages.

2.3. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Aucune information n'est à signaler, hormis la persistance de l'inflation aux niveaux national et international.

3. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

3.1. PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices.
- L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.
- Les comptes annuels ont été arrêtés conformément au plan comptable général, règlement n° 2014-03 et suivants de l'Autorité des normes comptables, en tenant compte des dispositions réglementaires suivantes :
- troisième année d'application du règlement ANC n° 2018-06 relatif aux personnes morales de droit privé à but non lucratif tenues d'établir des comptes annuels ;
- troisième année d'application du règlement ANC n° 2019-04 relatif aux organismes gérants des établissements sociaux et médico-sociaux ;
- de la nomenclature des comptes prévue dans l'instruc-

tion M22 et publiée dans l'arrêté du 23 décembre 2019 relatif au plan comptable applicable aux établissements et services privés sociaux et médico-sociaux relevant du I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles, dit M22bis.

3.2. DÉROGATIONS AUX PRINCIPES COMPTABLES

Au regard de leur mode de financement et dans le respect de la permanence des méthodes, certaines immobilisations sont amorties à compter du 1^{er} janvier N+1 suivant leur date de mise en service.

L'association a par ailleurs assoupli au cours de l'exercice 2022 le traitement comptable des legs perçus affectés par les testateurs à des villages définis en France, en comptabilisant la partie non consommée au 31/12/2022 en tant que fonds dédiés. Cela s'est traduit par la constatation de dotations aux provisions pour fonds dédiés s'élevant à 597 k€. Les legs affectés perçus en 2020 et en 2021 étaient suivis en 2021 et en 2022 par l'intermédiaire de réserves affectées créées sur proposition du conseil d'administration et entérinées par une décision d'assemblée générale.

3.3. CHANGEMENTS DE MÉTHODES COMPTABLES

Rien à signaler.

3.4. PRINCIPALES MÉTHODES UTILISÉES

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

3.4.1. AGRÉGATION DES COMPTES ANNUELS

L'association gère des établissements dont la gestion est contrôlée, ainsi que des activités propres dont la gestion est libre.

Ces établissements tiennent une comptabilité séparée. Afin d'obtenir les comptes annuels de l'organisme gestionnaire, une sommation des différentes comptabilités a été effectuée.

Les opérations internes à l'entité sont éliminées. Il s'agit des créances et dettes réciproques figurant dans les comptes de liaison, des frais de service gérés en commun, correspondant aux frais de siège, et des prestations réciproques. Les comptes de résultat des établissements ou services soumis aux autorités de contrôle ont un caractère provisoire dans l'attente de leur arrêté définitif par les organismes compétents et sont soumis à procédure budgétaire annuelle contradictoire.

Le résultat comptable de l'entité résulte de la compensation entre les déficits de certains établissements ou services avec les excédents d'autres établissements ou services.

Compte tenu des modalités de financement de certains établissements ou services, ainsi que de leur indépendance budgétaire et administrative, les résultats de ces établissements ne sont pas économiquement compensables.

Le tableau de la note 4.2.2 synthétise les résultats par établissement.

3.4.2. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, c'est-à-dire leur prix d'achat après déduction des rabais et escomptes de règlement et augmenté des frais accessoires. Les frais d'acquisition (droits de mutation ou commissions et frais d'actes) sont incorporés dans le coût d'acquisition des immobilisations.

Les immobilisations créées par l'association sont comptabilisées à leur coût de production, incluant le prix d'achat des matières consommées et les coûts directement attribuables. Les intérêts des emprunts spécifiques à la production des immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations. Les frais de constitution, de transformation et de premier établissement sont inscrits à l'actif en frais d'établissement.

Les amortissements sont calculés sur le coût d'acquisition ou de production, suivant le mode linéaire selon les durées suivantes :

Nature de l'immobilisation	Durée
Frais d'établissement	5 ans
Logiciel	3 à 5 ans
Constructions	Cf. tableau issu des travaux du CSTB
Agencements extérieurs (isolation)	30 ans
Agencements importants	15 ou 20 ans
Agencements et aménagements autres que les composants	10 ans
Matériel d'incendie	10 ans
Matériel et outillage de jardin	5 ans
Matériel de transport	5 ans
Matériel informatique	3 à 4 ans
Photocopieurs	5 ans
Matériel et mobilier de bureau	8 ans
Équipements de la maison commune	10 ans
Équipements des maisons familiales	10 ans
Matériel et outillage	10 ans
Matériel de loisirs, matériel psycho	5 ans

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle de l'actif est inférieure à la valeur nette comptable.

APPLICATION DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS

La méthode de comptabilisation par composants est appliquée aux constructions selon les deux méthodes décrites dans l'avis n° 2004-11 du 23 juin 2004 du Conseil national de la comptabilité qui indique que les immeubles existant à la date de la première application, mais également les opérations nouvelles peuvent être décomposés :

- soit selon le coût historique fondé sur les factures des marchés de travaux ;
- soit en en appliquant au coût global les pourcentages de ventilation des catégories de composants indicatifs établis par le Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB)...

Cas des constructions antérieures au 1^{er} janvier 2005

La méthode de décomposition retenue est celle des pourcentages de ventilation des catégories de composants indicatifs établis par le CSTB, avec quatre adaptations particulières à SOS Villages d'Enfants à titre de simplification. Ces adaptations sont précisées au paragraphe suivant.

Cas des constructions postérieures au 1^{er} janvier 2005

La méthode de décomposition retenue est celle basée sur les factures, ventilées en sept rubriques (structures et ouvrages assimilés ; menuiserie ; chauffage ; étanchéité ; ravalement ; électricité ; plomberie/sanitaire), avec les quatre précisions suivantes :

- le vocable « structures et ouvrages assimilés » intègre les travaux de gros œuvre (maçonnerie, structures métalliques ...) ; la réalisation de la voirie, des espaces verts ; la pose des cloisons ; le revêtement des sols et des murs ;
- le vocable « menuiserie » intègre les menuiseries extérieures et intérieures ;
- tous les coûts, non identifiés en tant que composants, sont inclus dans le composant « structures et ouvrages assimilés » ;
- les honoraires d'architecte sont répartis proportionnellement aux montants issus des décompositions effectuées.

Les règles suivantes ont été appliquées sur l'exercice :

a) les constructions ont été décomposées selon les sept composants décrits ci-dessous, en fonction des données

établies par les architectes et amorties en fonction des durées retenues :

b) en l'absence d'états émanant d'architectes, le coût des constructions a été décomposé selon les pourcentages d'amortissement établis par le CSTB et les durées d'amortissement indiquées dans le tableau ci-dessous ont été appliquées.

Composants Répartition	Durée d'amortissement	en %
Structures et ouvrages assimilés	50 ans	79,70 %
Menuiseries intérieures et extérieures	20 ans	5,40 %
Chauffage individuel	15 ans	3,20 %
Étanchéité	15 ans	1,10 %
Ravalement	15 ans	2,70 %
Électricité	20 ans	4,20 %
Plomberie/sanitaire	20 ans	3,70 %
Total des décompositions	100	100 %

DONATION TEMPORAIRE D'USUFRUIT

En application du règlement ANC n° 2018-06, la valeur vénale des donations temporaires d'usufruit figurant à l'actif correspond à l'ensemble des produits attendus durant la période de la donation temporaire.

- Nature de l'actif sous-jacent → divers lots de copropriété d'un immeuble sis à Lyon 2^e, 59 rue Victor-Hugo.
- Date de signature de la donation temporaire → 29 janvier 2020.
- Durée de la donation temporaire d'usufruit => 5 ans.

3.4.3. IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

3.4.4. BIENS ET CRÉANCES REÇUS PAR LEGS ET DONATIONS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS

Pour rappel, les legs reçus par l'association avant le 1^{er} janvier 2020, et destinés à être cédés, ont été mentionnés dans les engagements hors bilan dans les comptes annuels 2019. Ils sont comptabilisés au 1^{er} janvier 2020 à l'actif du bilan dans la rubrique « biens reçus par legs et donations destinés à être cédés », pour le montant mentionné dans les comptes annuels 2019. Les dettes et provisions pour charges relatives à ces legs sont également valorisées et comptabilisées à l'ouverture de l'exercice. La contrepartie est constatée en « fonds reportés », présentés au passif du bilan.

Concernant les biens, créances et dettes reçus par legs acceptés à compter du 1^{er} janvier 2020 :

- Les biens reçus par legs et donations par l'association au cours de l'exercice sont comptabilisés à l'actif à la date d'acceptation par le conseil d'administration. Ces biens ne sont pas amortis.
- Les disponibilités et titres de placements financiers à recevoir sont également comptabilisés à l'actif dans un compte de créances dès l'acceptation.
- Les obligations attachées à ces legs et donations sont constatées en dettes ou en provisions également lors de l'acceptation.

À la clôture de l'exercice, la valeur correspondante des actifs et passifs acceptés et pas encore réalisés est portée en « fonds reportés ».

- Dépréciations de biens ou créances faisant l'objet d'un legs ou d'une donation.

- Entrée au bilan :

- La date d'acceptation par le conseil d'administration (CA) est retenue comme point de départ.

- Préalablement à la présentation au CA, le service legs reçoit deux estimations de professionnels de l'immobilier et retient la valorisation la plus prudente. C'est cette valeur qui est retenue pour la comptabilisation de l'entrée dans les actifs du bilan.

- Mécanisme d'analyse des dépréciations éventuelles du parc immobilier des legs :

- Principe :

. Afin de révéler une éventuelle dépréciation, le service legs procède à la réévaluation du parc immobilier dépendant des libéralités acceptées par le Conseil d'administration dans les hypothèses suivantes :

- en cas de survenance d'un événement susceptible de modifier significativement la valorisation du bien ;
- ou lorsque le bien n'est pas vendu dans les deux ans de l'acceptation par le CA et que la quote-part nous revenant est supérieure à 25 000 €.

- Modalités d'évaluation de la dépréciation :

. en cas d'offre d'achat acceptée inférieure à la valeur au CA, la valorisation retenue est celle figurant dans l'offre ;

. nouvelles évaluations actualisées après acceptation par le CA et avant commercialisation ;

. à défaut d'offre d'achat ou d'évaluations actualisées, il sera appliqué l'indice Insee de référence

(cf. Indices Notaires-Insee des prix des logements anciens : insee.fr - prix des logements anciens).

Sont exclus du mécanisme de dépréciation :

- les legs particuliers à délivrer ;
- les biens conservés ;
- les parcelles de terre.

Les provisions pour dépréciation constatées au 31/12/2022 concernent des dossiers acceptés antérieurement au 01/01/2020 et portent sur des valorisations retenues inférieures aux valorisations entérinées et acceptées par le conseil d'administration.

3.4.5. STOCKS

Les stocks de produits finis ont été valorisés au 31 décembre N d'après la méthode du premier entré premier sorti (PEPS) ou du coût unitaire moyen pondéré (CUMP). Il s'agit essentiellement de tickets restaurant.

Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire du stock est inférieure à sa valeur comptable.

3.4.6. CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale et sont analysées par conseil départemental et par établissement. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire d'une créance est inférieure à sa valeur comptable.

Les conseils départementaux composent la quasi-majorité des créances clients de l'association SOS Villages d'Enfants. Aucun défaut de paiement des autorités de tarification n'a été constaté.

Par conséquent, seules la défaillance financière d'un conseil départemental et la non-reprise de ses créances par l'État français entraîneraient la constitution d'une dépréciation, la constatation d'une créance irrécouvrable.

3.4.7. VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT (VMP)

Elles sont valorisées à leur coût d'acquisition. Un tableau détaille les plus et moins-values latentes par nature de VMP, déterminées par comparaison avec les valeurs liquidatives de fin d'année. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées et les moins-values latentes sont constatées par voie de dépréciation.

3.4.8. SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT SUR BIENS NON RENOUVELABLES

Pour rappel, en application du règlement ANC n° 2018-06, ce poste étant supprimé, des reclassements ont été effectués à l'ouverture de l'exercice 2020.

Des subventions d'investissement sur fonds publics ont été reçues au cours des exercices précédents pour financer des investissements sans que l'intention de renforcer les fonds propres ait été explicite.

Ces subventions sont reclassées dans un compte de subventions d'investissement. Les quotes-parts qui auraient été reprises au compte de résultat avant 2020 sont enregistrées en « report à nouveau sous contrôle de tiers financeur » s'il s'agit de subventions accordées dans le cadre de la gestion d'un ESSMS.

3.4.9. SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT SUR BIENS RENOUVELABLES

Les subventions d'investissement accordées à l'association en vue d'acquérir ou de créer des biens immobilisés sont inscrites dans les fonds propres et reprises au résultat au même rythme que les amortissements des biens qu'elles financent s'il s'agit de biens amortissables.

SOS VILLAGES D'ENFANTS	Solde à l'ouverture de l'exercice	Variations de l'exercice		Solde à la clôture de l'exercice
Subventions d'investissement	Montant global	Augmentation	Diminution	Montant global
Montant nominal :				
Affectées à des biens non renouvelables	951 788		40 151	911 637
TOTAL	951 788	0	40 151	911 637
Quotes-parts virées au résultat :				
Affectées à des biens non renouvelables	-564 215	-35 227		-599 442
TOTAL	387 573	-35 227	0	312 195

3.4.10. PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Le règlement ANC n° 2019-04 admet les provisions réglementées définies dans le code de l'action sociale et des familles suivantes :

- provisions réglementées pour couverture du besoin en fonds de roulement des ESSMS ;
- provisions réglementées afférentes aux plus-values nettes de cession d'actifs des ESSMS ;
- provisions réglementées pour produits financiers des ESSMS.

Ces provisions ont pour objet d'apporter aux établissements des financements complémentaires qui ne sont pas liés à l'exploitation.

Aucune dotation aux provisions réglementées afférentes à la plus-value nette de cession d'un élément d'actif n'a été constatée au cours de l'exercice 2022.

3.4.11. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

• Engagement de retraite :

Les indemnités de fin de carrière (IFC) sont comptabilisées en provisions pour 5 392 K€ (en 2022). La méthode de valorisation retenue pour les IFC correspond à la méthode 2 de l'ANC n° 2013-02 du 5 novembre 2021.

La provision concerne 750 salariés à fin 2022. Elle est évaluée selon une méthode actuarielle et avec les principales hypothèses suivantes :

- âge de départ en retraite : 62 ans ;
- taux d'actualisation : 3,60 % ;
- taux de progression des salaires : 1,90 % ;
- espérance de vie : application de la table de mortalité INSEE H F 17-19 ;
- taux de charges sociales retenu : 55 %.

Taux de rotation du personnel :

Âge	Taux de rotation
De 18 à 25 ans	9,79 %
De 26 à 35 ans	7,12 %
De 36 à 45 ans	5,34 %
De 46 à 50 ans	3,56 %
De 51 à 55 ans	1 %
Au-delà de 55 ans	0 %

• Médailles du travail :

Un engagement unilatéral de l'association SOS Villages d'Enfants prévoit l'attribution de médailles du travail qui ont fait l'objet d'une charge à payer dans les comptes 2022 à hauteur de 243 924 €.

Cet engagement a été constitué sur la base des salariés présents dans l'association à la date de clôture de l'exercice, sous contrat à durée indéterminée, en prenant en compte :

- la probabilité que les salariés atteindront l'ancienneté requise pour l'octroi d'une médaille (en fonction du taux de rotation du personnel et de la table de mortalité) ;

- les gratifications à verser en fonction des échelons ;
- la probabilité que les salariés demanderont leur médaille.

• Compte épargne-temps :

Un compte épargne-temps a été mis en place en 2001.

Au 31 décembre 2022, il concerne plus de 250 salariés pour 1 323,50 jours épargnés. Les droits acquis par les salariés ont été reclassés des comptes de provisions pour charges, charges sociales et fiscales incluses en dettes sociales, comme cela est le cas pour les provisions pour congés payés et charges sur congés payés.

La gestion de ce compte est assurée en interne, au sein de l'association SOS Villages d'Enfants.

3.4.12. FONDS DÉDIÉS

Les fonds dédiés enregistrent, à la clôture, la part non utilisée des financements obtenus au cours de l'exercice et affectés par les financeurs à des projets définis (art. 132-1 du règlement ANC n° 2018-06).

Sont enregistrées en fonds dédiés les ressources issues de la générosité du public (dons) pour 2 617 k€, dont 1 339 k€ sur l'opération « Urgence Ukraine » et 597 k€ sur des legs dédiés à cinq villages d'enfants en France.

4. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

4.1. ACTIF

4.1.1. TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

IMMOBILISATIONS	Valeur brute début exercice	Acquisitions	Cessions	Virement poste à poste	Valeur brute fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Frais d'établissement	462 304			70 262	532 565
Frais de recherche et de développement					
Donations temporaires d'usufruit	261 547		57 337		204 210
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	1 881 633	3 785			1 885 417
Immobilisations incorporelles en cours	70 262	186 067		-70 262	186 067
Avances et acomptes					
TOTAL (I)	2 675 744	189 852	57 337		2 808 260
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains	4 940 470		243		4 940 227
Constructions	70 932 137	1 300 599	40 883	1 738 273	73 930 125
Installations techniques matériel et outillage	29 722 772	836 101		68 634	30 627 507
Autres immobilisations corporelles	8 343 034	599 200	99 342	15 186	8 858 078
Immobilisations corporelles en cours	2 330 589	5 415 352		-1 822 094	5 923 847
Avances et acomptes					
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	10 315 513	10 268 156	7 192 872		13 390 797
TOTAL (II)	126 584 514	18 419 407	7 333 340	0	137 670 581
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES					
Participations et créances rattachées					
Autres titres immobilisés					
Prêts	1 950	130	1 860		220
Autres	35 260	14 504	10 376		39 388
TOTAL (III)	37 210	14 634	12 236		39 608
TOTAL (I + II + III)	129 297 468	18 623 893	7 402 913	0	140 518 448

• Détail des principaux mouvements sur les immobilisations :

Les biens reçus par legs ou donations, comptabilisés en vertu des dispositions du règlement comptable ANC n° 2018-06, s'élèvent au 31/12/2022, avant dépréciation, à 13 391 k€. Dans le cadre d'extension d'activité, six maisons ont été acquises en 2022 :

- deux maisons à Calais pour un coût de 426 k€, hors travaux de rénovation et d'agencement ;
- une maison à Gémozac pour un coût de 195 k€, hors travaux de rénovation et d'agencement ;
- une maison à Jarville pour un coût de 267 k€, travaux

de rénovation et d'agencement ;

- une maison à Marange-Silvange pour un coût de 348 k€, travaux de rénovation et d'agencement ;
- une maison à Neuville-Saint-Rémy pour un coût de 213 k€, travaux de rénovation et d'agencement.

Des immobilisations en cours, afférentes à des travaux de construction de quatre nouveaux villages, ont été engagées au cours de l'exercice 2022 pour un montant total de 4 591 k€. Elles se répartissent ainsi :

- Commeny pour 1 220 k€ ;
- Cusset pour 343 k€ ;
- Fontcouverte pour 2 994 k€ ;
- Besançon pour 34 k€.

4.1.2. TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

AMORTISSEMENTS	Solde début exercice	Augmentation	Diminution	Virement poste à poste	Solde fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Frais d'établissement	276 903	98 822			375 725
Frais de recherche et de développement					
Donations temporaires d'usufruit					
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	1 639 645	91 687			1 731 332
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes					
TOTAL (I)	1 916 548	190 508			2 107 057
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains	30 185				30 185
Constructions	18 140 419	2 070 032	30 724		20 179 727
Installations techniques matériel et outillage	18 186 103	1 206 646			19 392 750
Autres immobilisations corporelles	6 375 691	492 759	99 509		6 768 941
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
TOTAL (II)	42 732 398	3 769 437	130 233		46 371 603
TOTAL (I + II)	44 648 947	3 959 945	130 233		48 478 659
Dont dotations et reprises :					
- d'exploitation		3 959 945			
- financière					
- exceptionnelle					

4.1.3. TABLEAU DES DÉPRÉCIATIONS

Les immobilisations reçues par legs et donations ont fait l'objet de dépréciations au 31/12/2022 à hauteur d'environ 506 k€.

4.1.4. ÉTAT DES CRÉANCES

CRÉANCES	MONTANT BRUT	DEGRÉ DE LIQUIDITÉ DE L'ACTIF	
		Échéance à 1 an au plus	Échéance à plus de 1 an
Prêts ⁽¹⁾	220	220	
Autres immobilisations financières	39 388	39 388	
Organismes payeurs	3 518 811	3 518 811	
Usagers et comptes rattachés			
Créances reçues par legs ou donations	10 299 953	10 299 953	
Autres créances	6 302 916	6 302 916	
Charges constatées d'avance	404 267	396 237	8 030
TOTAL	20 565 555	20 557 525	8 030

(1) Montant :

- prêts accordés en cours d'exercice ;

- remboursements obtenus en cours d'exercice.

4.1.5. DÉTAIL DES PRODUITS À RECEVOIR

Détail des produits à recevoir	Montant
Unifaf (remboursement de formations individuelles et collectives) et divers	477 874
Prix de ventes immobilières sur dossiers legs à recevoir	482 681
TOTAL	960 555

4.1.6. ÉVALUATION DES VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT	Valeur d'acquisition	Cours à la clôture de l'exercice	Plus-value latente	Moins-value latente
Bons de capitalisation	29 074 414	29 045 564		-28 850
Fonds dédiés Tana placement	5 035 327	4 752 529	0	-282 798
Parts sociales BRED et Crédit Coopératif	867 475	895 440	27 966	
Comptes sur livret	2 020 796	2 020 796	0	
Livret A	86 650	86 650	0	
TOTAL	37 084 661	36 800 979	27 966	-311 648

4.1.7. DÉTAIL DES CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

Détail des charges constatées d'avance	Montant
Charges liées à la collecte (dont enveloppes fidélisation et prospection...)	85 859
Autres charges constatées d'avance (LLD, maintenance logiciels, scolarité, charges de copropriété...)	318 407
TOTAL	404 267

4.2.1. VARIATION DES FONDS PROPRES

VARIATION DES FONDS PROPRES L'EXERCICE	À l'ouverture de l'exercice	AFFECTATION DU RÉSULTAT		AUGMENTATION		DIMINUTION OU CONSOMMATION		À LA CLÔTURE DE
	Montant	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant
FONDS PROPRES								
Fonds propres sans droit de reprise	11 716 212							11 716 212
Statutaires								
Complémentaires	11 716 212							11 716 212
Fonds propres avec droit de reprise								
Statutaires								
Complémentaires								
Écarts de réévaluation								
Réserves	59 442 550	3 082 942						62 525 492
Réserves statutaires ou contractuelles								
Réserves pour projet de l'entité								
Autres	59 442 550	3 082 942						62 525 492
Dont activités SMS sous gestion contrôlée	2 105 416	135 678						2 241 094
Report à nouveau	1 273 928	-667 800						606 127
Dont activités SMS sous gestion contrôlée	1 273 928							606 127
Excédent ou déficit de l'exercice	2 415 141	-2 415 141		-1 330 501			-1 089 450	-1 330 501
Dont activités SMS sous gestion contrôlée	-395 709	395 709		-733 618				-733 618
SITUATION NETTE (I)	74 847 831	0		-1 330 501			-1 089 450	73 517 330
Subventions d'investissement	387 573					75 378		312 195
Provisions réglementées	217 878							217 878
TOTAL (II)	605 451					75 378		530 073
TOTAL (I + II)	75 453 283	0		-1 330 501		75 378	-1 089 450	74 047 403
Dont dotations et reprises :								
- d'exploitation								
- financière								
- exceptionnelle						75 378		

4.2.2. DÉTERMINATION DU RÉSULTAT EFFECTIF GLOBAL

Ce tableau synthétise les résultats par établissement et prend en compte les reprises de résultats N-2 par les autorités de tarification.

RÉSULTAT EFFECTIF GLOBAL	Exercice N	Exercice N-1
RÉSULTAT COMPTABLE	-1 330 501	2 415 141
Reprise du résultat antérieur	-704 790	103 668
EXCÉDENT OU DÉFICIT EFFECTIF GLOBAL	-2 035 292	2 518 809
Dont résultat effectif sous gestion propre	-733 618	-395 709
Dont résultat effectif sous gestion contrôlée	-1 301 674	2 914 519

4.2.3. RÉSERVES AFFECTÉES

Réserves - Legs affectés Suivi des réserves créées en 2020	Montants résiduels 31/12/2021	Produits 2022	Consommations définitives au 31/12/2022	Montants restants au 31/12/2022
Legs Joseph - Études en France	81 582,53		-81 582,53	0,00
Legs Prybille - Vacances des enfants des établissements en France	136 087,07		-91 694,90	44 392,17
Legs Royer - Charges nettes FP Jarville	44 483,50		-44 483,50	0,00
Legs Bousquet - Charges nettes FP Busigny	267 641,56		-138 325,67	129 315,89
Total « Réserves - Legs affectés »	529 794,66	0	-356 086,60	173 708,06
Réserves - Partenariats affectés Suivi des réserves créées en 2020	Montants résiduels 31/12/2021	Produits 2022	Consommations définitives au 31/12/2022	Montants restants au 31/12/2022
Capri-Sun - Activités éducatives et sportives	94 591,13		-94 591,13	0,00
Procter & Gamble - Activités éducatives	8 897,36		-8 897,36	0,00
Fondation EDF - Éveil musical des enfants	7 506,40		-7 506,40	0,00
Total « Réserves - Partenariats affectés »	110 994,89	0	-110 994,89	0,00
Total « Réserves - Legs & Partenariats affectés » Suivi des réserves créées en 2020	640 789,55	0	-467 081,49	173 708,06

Réserves - Legs affectés Suivi des réserves créées en 2021	Montants résiduels 31/12/2021	Produits 2022	Consommations définitives au 31/12/2022	Montants restants au 31/12/2022
Legs Bousquet - Charges nettes FP Busigny	27 000,00		0,00	27 000,00
Legs Viaene - Charges nettes FP Calais	136 082,94		-136 082,94	0,00
Legs Régnauld - Charges nettes FP Carros	496,72		-496,72	0,00
Legs Césari - Charges nettes FP Jarville	46 795,16		-46 795,16	0,00
Legs Royer - Charges nettes FP Jarville	76 190,56		-4 201,55	71 989,01
Legs Gourves - Charges nettes FP Sainte-Luce	106 193,97		-96 901,94	9 292,03
Total « Réserves - Legs affectés »	392 759,35	0	-284 478,31	108 281,04
Réserves - Partenariats affectés Suivi des réserves créées en 2021	Montants résiduels 31/12/2021	Produits 2022	Consommations définitives au 31/12/2022	Montants restants au 31/12/2022
Divers dons 2021 affectés - PJM	212 649,55	100 000,00	-235 780,28	76 869,27
Pygmalion soutien scolaire - Divers dons	72 563,00	0,00	-57 065,64	15 497,36
Total « Réserves - Partenariats affectés »	285 212,55	100 000,00	-292 845,92	92 366,63
Total « Réserves - Legs & Partenariats affectés » Suivi des réserves créées en 2021	677 971,90	100 000,00	-577 324,23	200 647,67
Total des réserves affectées à fin 2022	1 318 761,45	100 000,00	-1 044 405,72	374 355,73

4.2.4. FONDS REPORTÉS LIÉS AUX LEGS ET DONATIONS

FONDS REPORTÉS	Solde début d'exercice	Augmentations exercice	Diminutions exercice	Virement compte à compte	Solde fin exercice
Fonds reportés liés aux legs	14 970 263	13 242 754	7 291 643	-442 617	20 478 758
Fonds reportés liés aux donations	33 127	79 592	57 337		55 382
TOTAL	15 003 390	13 322 346	7 348 979	-442 617	20 534 139

4.2.5. TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DÉDIÉS PAR PROJETS

Variation des fonds dédiés issus de :	À l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations		Transferts	À la clôture de l'exercice	
	Montant global		Montant global	Dont remboursements		Montant global	Projets sans dépenses au cours des deux derniers exercices
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION							
Contributions financières des autorités de tarification aux entités gestionnaires d'ESSMS							
Village d'enfants SOS de Persan		49 115				49 115	0
Ressources liées à la générosité du public							
Dons manuels divers pour les villages et la MCM	19 225	27 795	16 217			30 803	0
Don manuel OPEAM pour l'espace de transition du village de Carros	158 450		45 344			113 106	0
Legs à reverser en Inde et au Maroc	0	79 584				79 584	0
Don CFM Indosuez (aire de jeux au village de Besse-sur-Issole)	9 595					9 595	0
Don Fondation Marie-Rose Blanc (aire de jeux au village de Châteaudun)		33 529				33 529	0
Dons Cyrus et Kärcher (pare-ballons terrain de football au village de Marange)		14 844				14 844	0
Dons divers (politique jeunes majeurs)		118 096				118 096	0
Dons Cuisinella		54 030				54 030	0
Pygmalion soutien scolaire		93 983				93 983	0
Capri-Sun (activités éducatives et sportives)		58 141				58 141	0
Dons Kärcher et Sqorus (aires de jeux)		7 094				7 094	0
Dons Goodeed et Cewe (art- thérapie et projets artistiques)	10 000	9 263	10 000			9 263	0
Don Zalando (tablettes enfants)	3 718					3 718	0
Don Ferry Porsche (matériel informatique et formation aux outils informatiques)	10 000		4 166			5 834	0
Dons opération « Urgence Ukraine »		1 339 152				1 339 152	0
Legs dédiés à cinq villages d'enfants en France		597 102				597 102	0
TOTAL	210 988	2 481 728	75 727	0	0	2 616 990	0

4.2.6. TABLEAU DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

NATURE DES PROVISIONS	Solde début exercice	Dotation exercice	Reprise exercice	Solde en fin exercice
Provisions pour risques	355 239	727 596	162 924	919 911
Provisions pour charges				
Provisions pour charges sur legs ou donations	10 400	17 040	160	27 280
Provisions pour pensions et obligations similaires	6 211 436		819 928	5 391 508
Provisions pour restructurations				
Provisions pour impôts				
Provisions pour charges à répartir				
Autres provisions pour charges	261 824		3 553	258 271
TOTAL	6 838 899	744 636	986 566	6 596 970
Dont dotations et reprises :				
- d'exploitation		313 500	982 852	
- financière				
- exceptionnelle		431 136	3 713	
Écart : dotations et reprises sur legs ou donations en compensation des produits				

4.2.7. ÉTAT DES DETTES

DETTES	MONTANT BRUT	DEGRÉ D'EXIGIBILITÉ		
		1 an au plus	à plus de 1 an moins 5 ans	à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	35 481 307	2 130 803	8 785 397	24 565 107
Emprunts et dettes financières divers (1)	145 727	5 107		140 620
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Fournisseurs et comptes rattachés	2 571 472	2 571 472		
Dettes des legs ou donations	3 343 581	3 343 581		
Dettes fiscales et sociales	8 468 735	8 468 735		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	988 808	988 808		
Autres dettes	3 338 142	3 338 142		
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance	2 755 598	2 166 237	589 360	
TOTAL	57 093 370	23 012 886	9 374 757	24 705 727
(1) Montants :				
Emprunts souscrits en cours d'exercice	9 559 500			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	1 752 969			

EMPRUNTS ET DETTES AUPRÈS D'ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	SOLDE À REMBOURSER AU 31/12/2022	DEGRÉ D'EXIGIBILITÉ		
		jusqu'à 1 an	2 à 5 ans	plus de 5 ans
Emprunts GIPEC (1 % construction)	1 279 413	142 082	615 289	522 042
Emprunt Prêt locatif social - Sainte-Luce	844 588	49 546	217 956	577 086
Emprunt Prêt locatif social - Carros	323 766	19 413	85 420	218 933
Emprunt Prêt locatif social - Persan	1 574 516	80 744	322 978	1 170 794
Emprunt BNP Paribas - Carros	185 675	27 238	111 157	47 279
Emprunt Crédit Coopératif - BSI	3 189 888	444 173	1 814 891	930 824
Emprunt Crédit Coopératif - Siège social Paris 14 ^e	16 698 975	861 536	3 521 117	12 316 322
Emprunt Crédit Coopératif - Gémozac (extension de deux maisons)	942 462	46 482	190 022	705 958
Emprunt Crédit Coopératif - Guerville (achat de la maison)	623 689	31 211	127 592	464 887
Emprunt Crédit Coopératif - Guerville (travaux de rénovation ou de la maison)	311 013	15 339	62 707	232 966
Emprunt Crédit Coopératif - Fontcouverte	4 815 322	210 702	875 515	3 729 104
Emprunt Crédit Coopératif - Commentry	4 692 000	202 336	840 753	3 648 910
TOTAL	35 481 307	2 130 803	8 785 397	24 565 107

4.2.8. DÉTAIL DES CHARGES À PAYER

Détail des charges à payer	Montant
1) Fournisseurs factures non parvenues	901 139
2) Personnel	582 901
3) Organismes sociaux	187 489
4) Taxes dues sur les rémunérations	106 370
5) Dettes concernant les congés payés et le compte épargne-temps	4 979 199
6) Autres charges à payer	2 975 569
TOTAL	9 732 667

4.2.9. DÉTAIL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Détail des produits constatés d'avance	Montant
Charges liées à la collecte (dont enveloppes fidélisation et prospection...)	85 859
Autres charges constatées d'avance (LLD, maintenance logiciels, scolarité, charges de copropriété...)	318 407
TOTAL	404 267

5. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT

5.1. DÉTAIL DES FINANCEMENTS PUBLICS

FINANCEMENTS PUBLICS	Union européenne	État	Collectivités territoriales	CAF	Autres (préciser)	TOTAL
Concours publics			51 885 029			51 885 029
Recettes de prix de journée						
Subventions d'exploitation			1 790			1 790
Subventions mairies						
Agence française de développement					1 217 361	1 217 361
DCI de Monaco					46 666	46 666
Conseil départemental du Nord			32 300			32 300
MAE (ministère des Affaires étrangères)		0				0
Union européenne	187 441					187 441
Subventions d'investissement						
TOTAL	187 441	0	51 886 819	0	1 264 027	53 370 587

5.2. CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

Détail des charges	Montant
Valeur nette comptable d'un élément d'actif cédé à la MCM	10 159
Dotations aux provisions pour risques et charges sur libéralités	431 136
Charges diverses except. et sur exercices antérieurs	237 347
Rente viagère de la maison pour adolescents de Plaisir	28 221
TOTAL	706 862

Détail des produits	Montant
Produit de cession d'un élément d'actif cédé à la MCM	70 381
Produits divers except. liés à des extournes de charges à payer sur les actions internationales	203 931
Produits divers except. et sur exercices antérieurs	334 579
Reprise de provision sur projet « Urgence Arménie »	3 553
Quotes-parts de subventions virées au compte de résultat	35 227
Reprises de provisions sur legs	160
TOTAL	647 832
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	59 031

5.3. TABLEAU DE SUIVI DES LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES-VIE

Détail de la rubrique « legs, donations et assurances-vie » figurant au compte de résultat :

PRODUITS	Montant
Montant perçu au titre d'assurances-vie	2 770 558
Montant de la rubrique de produits « legs ou donations » définie à l'art. 213-9	22 028 087
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	831 402
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	465 845
Utilisation des fonds reportés liés aux legs et donations	7 348 979
CHARGES	Montant
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	5 956 522
Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	464 645
Report en fonds reportés liés aux legs et donations	13 322 346
SOLDE DE LA RUBRIQUE	13 701 358

Le montant des en-cours de legs en stock au 31 décembre 2022, non encore acceptés par le conseil d'administration de SOS Villages d'Enfants, s'établit à 21 399 382 €.

6. AUTRES INFORMATIONS

6.1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Les contributions volontaires en nature étaient valorisées et portées en bas de l'ancien compte d'emploi des ressources jusqu'à fin 2019. L'association SOS Villages d'Enfants a continué de les valoriser comme auparavant, en conformité avec le règlement n° 2018-06, sans toutefois procéder à leur comptabilisation étant donné leur caractère non significatif au regard de l'importance des ressources de l'association.

Leur montant est évalué à 1 466 623 €. Ces contributions sont valorisées au prix de revient.

Les prestations en nature s'établissent à 1 465 555 € et se décomposent respectivement en 1 451 680 € d'espaces gracieux obtenus sur l'ensemble des médias (presse écrite, radio, Internet, télévision) et 13 875 € de mécénat de compétences juridiques.

Les éléments résiduels pour 1 068 € correspondent à des dons en nature, essentiellement du gel hydroalcoolique, des masques, des gants, du gel désinfectant, des chaudières...

6.2. TRANSACTIONS EFFECTUÉES AVEC DES CONTREPARTIES

L'association n'a pas réalisé de transactions telles que mentionnées à l'article 431.12 du règlement comptable ANC n° 2018-06.

6.3. ENGAGEMENTS FINANCIERS

6.3.1. DÉPÔTS DE GARANTIE OCTROYÉS

Afin de permettre à certains jeunes issus des villages d'enfants SOS d'accéder au logement, l'association a versé des dépôts de garantie sur des locations au profit de ces jeunes. Ils sont limités à la fois dans le temps (deux ans) et en montant (six mois de loyers et charges). Ils sont estimés à 39 k€ au 31/12/2022.

6.3.2. DETTES GARANTIES PAR DES SÛRETÉS RÉELLES

Les PLS ou prêts locatifs sociaux obtenus pour les villages de Sainte-Luce et de Carros, pour des montants respectifs restant à rembourser au 31/12/2022 de 845 k€ et de 324 k€, sont garantis par le nantissement d'un compte sur livret B ouvert auprès de la Caisse d'Épargne d'Île-de-France. Le PLS obtenu pour le village de Persan, pour un montant restant à rembourser au 31/12/2022 de 1 575 k€, est garanti par le conseil départemental du Val-d'Oise.

Un prêt immobilier de 4,5 M€ sur dix ans a été accordé par la Banque Postale au cours du quatrième trimestre 2019, en vue de permettre à SOS Villages d'Enfants de cofinancer le montant des travaux de construction du village de Bessur-sur-Issole. Il a été consenti moyennant un placement de 2,25 M€ en bon de capitalisation chez Allianz, placement nanti par la Banque Postale en garantie de cet emprunt. Le montant restant à rembourser au 31/12/2022 s'élève à 3 190 k€.

Un prêt immobilier de 18,4 M€ sur 20 ans a été accordé par le Crédit Coopératif pour l'acquisition des nouveaux locaux du 8 villa du Parc de Montsouris 75014 Paris, moyennant une caution. Le montant restant à rembourser au 31/12/2022 s'élève à 16 699 k€.

Un prêt immobilier de 1 M€ sur 20 ans a été accordé par le Crédit Coopératif pour financer les travaux de construction de deux maisons familiales au village de Gémozac, moyennant une caution. Le montant restant à rembourser au 31/12/2022 s'élève à 942 k€.

Un prêt immobilier de 670 k€ sur 20 ans a été accordé par le Crédit Coopératif pour financer l'acquisition d'une maison à Guerville. Le montant restant à rembourser au 31/12/2022 s'élève à 624 k€.

Un prêt immobilier de 330 k€ sur 20 ans a été accordé par le Crédit Coopératif pour financer les travaux de rénovation de la maison de Guerville. Le montant restant à rembourser au 31/12/2022 s'élève à 311 k€.

Un prêt immobilier de 4 868 k€ sur 20 ans a été accordé par le Crédit Coopératif pour financer les travaux de

construction du nouveau village de Fontcouverte en Charente-Maritime, moyennant une caution. Le montant restant à rembourser au 31/12/2022 s'élève à 4 815 k€. Un prêt immobilier de 4 692 k€ sur 20 ans a été accordé par le Crédit Coopératif pour financer les travaux de construction du nouveau village d'enfants de Commentry dans l'Allier, moyennant une caution. Le premier remboursement du capital aura lieu au début de l'exercice 2023.

6.4. EFFECTIF MOYEN

	ETP	
	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	134,76	-
Non-cadres	663,43	-
Total	798,19	-

6.5. HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Les honoraires du commissaire aux comptes portés au compte de résultat de l'exercice ont été de 61 080 € (PCG art. 833-14, L. 820-3 du code de commerce) au titre de la mission légale de contrôle des comptes.

6.6. INFORMATION SUR LES RÉMUNÉRATIONS ET SUR LES NOTES DE FRAIS DES PLUS HAUTS CADRES DIRIGEANTS

Rémunérations des plus hauts cadres dirigeants salariés ou bénévoles

Les rémunérations versées aux trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou salariés, visés à l'article 20 de la loi n° 2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, s'élèvent à 285 321 € et concernent exclusivement des salariés. Ces trois plus hauts cadres dirigeants ne bénéficient d'aucun avantage en nature. Quant au Président et aux vice-présidents de SOS Villages d'Enfants, ils ne bénéficient d'aucune rémunération, ni d'aucun avantage en nature. Leur mission est exercée à titre bénévole.

Notes de frais des plus hauts cadres dirigeants salariés ou bénévoles

Quant aux frais engagés au cours de l'exercice 2022 par le Président, la Directrice Générale, ainsi que la Directrice générale adjointe, ils ont fait l'objet d'un remboursement sur présentation de notes de frais, accompagnées des justificatifs correspondants. Le montant global des notes de frais établies en 2022 est de 16 273 €. Le montant global des notes de frais remboursées en 2022 s'élève à 16 257 €.

Aucune note de frais n'a été engagée par les autres administrateurs bénévoles de SOS Villages d'Enfants au cours de l'exercice 2022.

7. INFORMATIONS SPÉCIFIQUES RELATIVES AUX ENTITÉS FAISANT APPEL PUBLIC À LA GÉNÉROSITÉ⁽¹⁾

7.1. COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)

Le CROD est établi par retraitement du compte de résultat en une présentation par rubriques, en reclassant :

- les charges par destination (missions sociales/frais de recherche de fonds/frais de fonctionnement hors dotations, impôt et report en fonds dédiés) ;
- les produits par origine (générosité du public/non issu de la générosité du public).

7.1.1. PRODUITS PAR ORIGINE

7.1.1.1. Produits liés à la générosité du public

Les dons manuels, les legs, donations et assurances-vie, le mécénat, les cotisations versées par les membres adhérents de SOS Villages d'Enfants figurant au compte de résultat sont intégralement considérés au CROD comme étant des produits liés à la générosité du public, et les revenus générés par des actifs issus de la générosité du public.

7.1.1.2. Produits non liés à la générosité du public

Ils comprennent les natures de produits suivants : les parrainages des entreprises, les revenus locatifs issus d'actifs non acquis par la générosité du public, les produits de la formation, la location de fichiers pour opérations marketing et les participations diverses, la production immobilisée correspondant aux frais de premier établissement de nouveaux sites et les transferts de charges, les produits exceptionnels autres que ceux liés à la générosité du public.

7.1.1.3. Subventions et autres concours publics

Cette rubrique du CROD comprend les recettes de prix de journée financées par les conseils départementaux dans lesquels sont implantés les différents établissements de l'association, ainsi que les subventions institutionnelles (AFD, Union européenne, mairies, ...).

7.1.2. CHARGES PAR DESTINATION

7.1.2.1. Missions sociales

Les missions sociales réalisées en France directement par l'organisme, et celles réalisées par d'autres organismes en France et à l'international regroupent :

- les actions réalisées directement par les 19 établissements de l'association en France, au titre des missions de protection de l'enfance, les actions de plaidoyer en faveur de la protection de l'enfance, et en particulier de la prise en charge des fratries dans le cadre du placement (par exemple, les coûts du site internet, de l'opération « Protégeons demain »...) ;
- les frais de siège engagés pour la réalisation des missions sociales en France ;
- les actions réalisées par l'intermédiaire de SOS Villages d'Enfants International, dont l'association est membre, des autres associations membres de cette fédération, ainsi que l'information des parrains et les frais de siège engagés

pour la réalisation des missions sociales à l'étranger.

Les missions sociales intègrent donc tous les dispositifs d'accueil et d'accompagnement des fratries, en France et dans le monde. Ces dispositifs comprennent :

- en France : les villages d'enfants, les espaces de transition, les services d'accueil familial d'urgence (ou SAFI), les maisons des familles, les programmes de renforcement des familles, une structure d'accession à l'autonomie ;
- dans le monde : les villages d'enfants, les écoles et centres de formation, des structures pour les jeunes, des programmes de renforcement des familles, des centres d'appui communautaires...

7.1.2.2. Frais de recherche de fonds

Ils intègrent toutes les charges directes et indirectes des opérations de collecte de fonds (coûts de conception, de fabrication, d'envoi et de suivi des messages, de traitement des dons, d'émission des reçus fiscaux...), les charges de personnel des salariés des pôles « collecte », « libéralités » et d'une partie du pôle « communication ». Ils comprennent également une part importante des frais de communication qui participent non seulement à améliorer la notoriété de l'association, mais aussi à accroître le niveau de la collecte issue de la générosité du public. Les frais de recherche de fonds incluent également dans la sous-rubrique « autres ressources » les frais liés à la gestion des actifs, ainsi que les frais de recherche de subventions pour les programmes internationaux.

7.1.2.3. Frais de fonctionnement

Ils intègrent une partie des frais de personnel correspondant à la gouvernance et aux instances (CSE, CODIR...)

de l'association, une partie des frais de personnel du pôle « communication » pour la part institutionnelle, une quote-part des frais de personnel et des autres frais des services communs (Direction générale et directions support du siège : DAF, DRH, DSI, DI), ainsi qu'une quote-part des frais de structure du siège social.

7.1.3. RÈGLES D'AFFECTATION OU DE RÉPARTITION DES COÛTS INDIRECTS AUX DIFFÉRENTES RUBRIQUES D'EMPLOIS

Le CROD et le CER utilisent une répartition des coûts indirects entre les différentes rubriques d'emplois (mission sociale/frais de recherche de fonds/frais de fonctionnement). Les différentes clés de répartition utilisées pour répartir les coûts indirects font l'objet d'une validation par le conseil d'administration de l'association.

Les coûts indirects sont traités de manière différenciée selon leur nature pour les répartir sur les rubriques du CROD.

7.1.3.1. Les charges de personnel

Les charges de personnel sont affectées en pourcentage du temps passé estimé, personne par personne, à l'exception de certains postes des fonctions support dont les coûts sont répartis proportionnellement aux ETP totaux de l'association, affectés sur les différentes rubriques (mission sociale/frais de recherche de fonds/frais de fonctionnement).

Tableau de synthèse des affectations et répartitions

Affectation au temps passé/Répartition en proportion des effectifs.

AFFECTATION PERSONNEL SIÈGE	MISSION SOCIALE DE FONDS	FRAIS DE RECHERCHE	FRAIS DE FONCTIONNEMENT
DIRECTION GÉNÉRALE	Direction	Relations publiques	Gouvernance
PLAIDOYER	Plaidoyer	-	5 % du poste de directeur
INTERNATIONAL	Actions monde	Recherche de subventions	5 % du poste de directeur
DIRECTION DES ACTIVITÉS	DAC, Directeurs territoriaux, Politique ados et jeunes majeurs, Qualité, PEPS, Formation institutionnelle	Formations secteur lucratif	5 % du poste de directeur
	Plan de formation et développement des compétences		
COLLECTE	Digital	Marketing direct [Digital]	Digital
COMMUNICATION	Événements villages Promotion des postes à pourvoir	Appels et traitement des dons	5 % du poste de directeur Communication institutionnelle
SERVICE DES LEGS	Juridique immobilier villages	Traitement des legs	-
DIRECTION IMMOBILIÈRE	Immobilier villages	-	5 % du poste de directeur Siège et patrimoine de rapport
DIRECTION FINANCIÈRE	Comptabilité villages et comptabilité international	Comptabilité collecte et legs	10 % du poste de directeur
	DAF, comptabilité générale, contrôle de gestion, contrôle financier		
DRH	Gestion paie villages	-	20 % du poste de directeur
	DRH, responsable paie, responsable juridique, contrôle de gestion		
DIRECTION INFORMATIQUE	-	-	5 % du poste de directeur
	DSI, responsable applicatif, responsable technique, techniciens		

7.1.3.2. Les charges autres que celles du personnel

Leur affectation dépend de leur périmètre et de leur nature.

Plaidoyer

Les frais de la Direction plaidoyer sont classés en mission sociale.

Direction des activités

Les frais de la Direction des activités sont imputés intégralement à la mission sociale, à l'exception des événements villages imputés à 10 % en frais de recherche de fonds (invitation de donateurs), ainsi que les frais d'e-learning et du plan de formation continue, répartis en proportion des ETP de chaque rubrique (tout le personnel est concerné).

Direction internationale

Les frais de la Direction internationale sont classés en mission sociale.

Service de la collecte

Les frais du service de la collecte sont imputés intégralement à la recherche de fonds, à l'exception des frais Web (référencement, maintenance, ...) imputés selon le contenu des pages du site internet de l'association.

Structure du site en 2022 et affectation des pages

NOS ENGAGEMENTS POUR L'ENFANCE EN DANGER	NOS ACTIONS	NOUS SOUTENIR	NOUS CONNAÎTRE
Les droits de l'enfant	Notre projet	Donner ou parrainer	Notre histoire
La protection de l'enfance en France	Les villages d'enfants SOS	Nous soutenir autrement	Les portraits
La défense des enfants dans le monde	Les actions en France	Faire un legs, une donation ou une assurance-vie	La gouvernance
La formation des professionnels de l'enfance	Les actions à l'international	Partenariat	Notre fondation

En fonction du contenu des pages du site, affectation de chacune à l'une des catégories suivantes :

Mission sociale France	Mission sociale étranger	Recherche de fonds privés	Recherche de fonds autres	Fonctionnement (Comm' institutionnelle)
------------------------	--------------------------	---------------------------	---------------------------	---

Les coûts du site seront répartis en fonction des pages :

30 %	20 %	20 %	5 %	25 %
------	------	------	-----	------

Service des legs

Les frais du service des legs sont classés en recherche de fonds.

Service de communication

Les frais de communication événementielle (événements villages) sont répartis à 90 % en mission sociale et 10 % en recherche de fonds (invitations externes).

Les frais de communication interne (magazine Mosaïque) sont répartis en proportion des ETP de chaque rubrique.

Les frais de communication de notoriété et rayonnement sont répartis à 25 % en frais de fonctionnement (communication institutionnelle) et le solde en frais de recherche de fonds, à l'exception des communications « marque employeur » à 90 % en mission sociale, « Protégeons demain »

à 50 % en mission sociale, et « soutien département formation » à 100 % en frais de fonctionnement (secteur lucratif).

Directions support (DAF, DRH, DSI, DIM) et moyens généraux

Les coûts sont répartis en proportion des ETP de chaque rubrique, à l'exception des charges financières, charges exceptionnelles et autres charges affectées en frais de fonctionnement.

Direction générale et vie associative

Les frais liés à la vie associative sont imputés en frais de fonctionnement (assemblée générale, commission exécutive, frais du Président, ...).

Les frais de la Direction générale sont imputés au prorata des effectifs rattachés à chaque rubrique, à l'exception des frais rattachés à « Réf. asso protection enfance », imputés intégralement en mission sociale.

Patrimoine de rapport

À l'exception des charges exceptionnelles classées en frais de fonctionnement, les frais liés au patrimoine de rapport sont intégralement affectés en frais de recherche d'autres ressources.

CROD 2022

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE 2022		EXERCICE 2021	
	Total	Dont générosité du public	Total	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	38 478	38 478	36 888	36 888
1.1 Cotisations sans contrepartie	1	1		
1.2 Dons, legs et mécénat				
- Dons manuels	22 893	22 893	21 886	21 886
- Legs, donations et assurances-vie	13 701	13 701	12 980	12 980
- Mécénat	1 824	1 824	2 021	2 021
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	60	60	1	1
2 - PRODUITS NON LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	3 170		3 231	
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises	139		193	
2.3 Contributions financières sans contrepartie	122			
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	2 909		3 037	
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	53 406		48 484	
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	987		1 249	10
5 - UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS ANTÉRIEURS	76	76	159	159
TOTAL	96 117	38 554	90 009	37 056
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES	84 569	28 342	78 472	27 151
1.1 Réalisées en France	61 167	6 612	53 749	4 345
- Actions réalisées par l'organisme	61 167	6 612	53 745	4 342
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France			4	4
1.2 Réalisées à l'étranger	23 401	21 730	24 723	22 806
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger	23 401	21 730	24 723	22 806
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	8 054	7 705	7 688	7 688
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	7 801	7 705	7 688	7 688
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	253			
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	1 203	1 164	612	612
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	1 056		729	40
5 - IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	83		50	
6 - REPORTS EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE	2 482	2 433	44	44
TOTAL	97 447	39 644	87 594	35 534
EXCÉDENT OU DÉFICIT	-1 331	-1 089	2 415	1 523

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE 2022		EXERCICE 2021	
	Total	Dont générosité du public	Total	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - Contributions volontaires liées à la générosité du public	1 467	1 467	1 464	1 464
Bénévolat				
Prestations en nature	1 466	1 466	1 452	1 452
Dons en nature	1	1	12	12
2 - Contributions volontaires non liées à la générosité du public				
3 - Concours publics en nature				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL	1 467	1 467	1 464	1 464
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - Contributions volontaires aux missions sociales	1 467	1 467	1 464	1 464
Réalisées en France	1 467	1 467	1 464	1 464
Réalisées à l'étranger				
2 - Contributions volontaires à la recherche de fonds				
3 - Contributions volontaires au fonctionnement				
TOTAL	1 467	1 467	1 464	1 464

Conformément à l'article 432-09 du règlement ANC n° 2018-06, voici ci-dessous la ventilation des produits affectés et non affectés :

SOS VILLAGES D'ENFANTS (en K€)	2022	2021
Dons manuels non affectés	22 536	21 594
Dons manuels affectés	374	292
Total des dons manuels	22 910	21 886
Mécénats non affectés	1 044	880
Mécénats affectés	901	1 141
Total des mécénats	1 945	2 021

7.2. COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES (CER)

7.2.1. COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC

Le CER présente les produits issus de la générosité du public et les charges relevant de la générosité du public classées selon les mêmes rubriques que celles du CROD. Les frais de recherche de fonds et les frais de fonctionnement sont financés sur les ressources de l'exercice. Une quote-part des frais de fonctionnement est financée par les conseils départementaux, le solde étant financé en partie par les revenus générés par l'association (revenus fonciers, revenus financiers, revenus de la formation...) et pour le solde par les ressources issues de la générosité du public.

Les missions sociales sont financées par les ressources de l'exercice corrigées des ressources reportées issues de la générosité du public. En effet, les reports issus de la générosité du public des exercices précédents doivent permettre le financement de missions sociales ou de nouvelles immobilisations sur les exercices suivants.

CER 2022

EMPLOIS PAR DESTINATION	EXERCICE 2022	EXERCICE 2021	RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE 2022	EXERCICE 2021
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - MISSIONS SOCIALES	28 342	27 151	1 - RESSOURCES LIÉES À LA À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	38 478	36 888
1.1 Réalisées en France	6 612	4 345	1.1 Cotisations sans contrepartie	1	
- Actions réalisées par l'organisme	6 612	4 342	1.2 Dons, legs et mécénat	38 418	36 887
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France		4	- Dons manuels	22 893	21 886
1.2 Réalisées à l'étranger	21 730	22 806	- Legs, donations et assurances-vie	13 701	12 980
- Actions réalisées par l'organisme			- Mécénats	1 824	2 021
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes à l'étranger	21 730	22 806	1.3 Autres produits liés à la générosité du public	60	1
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	7 705	7 688			
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	7 705	7 688			
2.2 Frais de recherche d'autres ressources					
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	1 164	612			
TOTAL DES EMPLOIS	37 211	35 451	TOTAL DES RESSOURCES	38 478	36 888
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS		40	2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS		10
5 - REPORTS EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE	2 433	44	3 - UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS ANTÉRIEURS	76	159
EXCÉDENT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE		1 523	DÉFICIT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE	1 089	
TOTAL	39 644	37 056	TOTAL	39 644	37 056

En 2022, les dotations et reprises de provision sont exclues des calculs pour établir les graphes indiquant l'utilisation de 100 € reçus de la générosité du public et des conseils départementaux, et de 100 € reçus de la seule générosité du public.

7.2.2. TABLEAU DES RESSOURCES REPORTÉES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC

Les ressources générées par l'appel à la générosité du public sont utilisées prioritairement pour financer les programmes internationaux dans le monde, ainsi qu'en France, certaines mesures non financées par les conseils départementaux et répondant à des critères associatifs de mieux-disant (taux d'encadrement des enfants, rémunération du personnel...). Le solde des ressources reportées liées à la générosité du public non affectées et non utilisées permet à l'association de financer une part de ses investissements d'extension de villages existants ou de construction de nouveaux villages.

Le tableau des ressources reportées liées à la générosité du public a été instauré par le règlement ANC n° 2008-12, du 7 mai 2008 et a été appliqué pour la première fois lors de l'établissement des comptes 2009. La lecture du règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018, désormais en vigueur, a amené à procéder en 2022 à certains retraitements sur des opérations précédemment inscrites entre 2009 et 2021 :

- Produits financiers : +12 529 k€, dont 10 682 k€ provenant des comptes annuels de l'association Les Amis des Villages d'Enfants et 1 847 k€ de l'association Villages

d'Enfants SOS dans le monde, deux structures dont les ressources étaient exclusivement issues de la générosité du public et dont le patrimoine – à leur dissolution – avait été dévolu à SOS Villages d'Enfants.

- Investissements : +4 215 k€ correspondant à des investissements de rénovation de villages existants financés par les prix de journée versés par les conseils départementaux (Marly : 782 k€, Neuville-Saint-Rémy : 903 k€, Busigny : 2 080 k€, Châteaudun : 105 k€, Carros : 142 k€, et Digne-les-Bains : 203 k€).
- Dotations aux amortissements : -4 459 k€ correspondant aux amortissements prises en charge dans les prix de journée versés par les conseils départementaux.

- Dotations aux amortissements : +2 323 k€ correspondant aux amortissements financés sur fonds privés.

Les investissements bruts financés par la générosité du public en 2022 sont constitués de l'acquisition de cinq maisons pour agrandir les villages de Calais, Neuville-Saint-Rémy, Marange-Silvange et de Jarville pour un montant total de 1 252 k€. Les dotations aux amortissements sur fonds privés de l'exercice s'élèvent à 521 k€. Les investissements nets 2022 sont déduits du compte d'emploi des ressources pour un montant de 760 k€. Le solde des ressources reportées liées à la générosité du public est de 14 078 k€ au 31 décembre 2022.

	EXERCICE 2022	EXERCICE 2021
RESSOURCES REPORTÉES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN DÉBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DÉDIÉS)	1 319	84
(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	-1 089	1 523
(+) Retraitement des réserves affectées de 2020 au 01/01/2021		1 001
(+) Retraitement des produits financiers 2009 issus de la générosité du public	12 529	
(+) Retraitement des investissements 2009-2021 financés par les dotations prix de journée	4 215	
(-) Retraitement des dotations aux amortissements financés par les prix de journée 2009-2021	-4 459	
(+) Retraitement des dotations aux amortissements financés par la générosité du public 2009-2021	2 323	
(-) investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	-760	-1 289
RESSOURCES REPORTÉES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DÉDIÉS)	14 078	1 319

FONDS DÉDIÉS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC (en k€)	EXERCICE 2022	EXERCICE 2021
Fonds dédiés liés à la générosité du public en début d'exercice	211	326
Utilisation	-76	-168
Report	2 433	53
Fonds dédiés liés à la générosité du public en fin d'exercice	2 568	211

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE 2022	EXERCICE 2021	CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE 2022	EXERCICE 2021
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - Contributions volontaires aux missions sociales	1 467	1 464	1 - Contributions volontaires liées à la générosité du public	1 467	1 464
Réalisées en France	1 467	1 464	Bénévolat	-	-
Réalisées à l'étranger	-	-	Prestations en nature	1 466	1 452
			Dons en nature	1	12
2 - Contributions volontaires à la recherche de fonds	-	-			
3 - Contributions volontaires au fonctionnement	-	-			
TOTAL	1 467	1 464	TOTAL	1 467	1 464



ERNST & YOUNG Audit
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex

Tél. : +33 (0) 1 46 93 60 00
www.ey.com/fr

SOS Villages d'Enfants

Exercice clos le 31 décembre 2022

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de l'association SOS Villages d'Enfants,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association SOS Villages d'Enfants relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.



Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 5 juin 2023

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit

Joël Fusil

« TOUS LES MOMENTS
QUI FONT UNE VRAIE VIE
D'ENFANT »



Pour que frères et sœurs partagent
la même enfance - www.sosve.org